

Communauté de communes  
Thiers Dore et Montagne  
47 avenue du Général de Gaulle  
63300 THIERS  
contact@cctdm.fr  
04.73.53.24.71  
www.cctdm.fr

**BUREAU COMMUNAUTAIRE DU 9 DÉCEMBRE 2021 à 13H****Date de la convocation** : 2 décembre 2021

Le Bureau de la Communauté de communes Thiers Dore et Montagne s'est réuni le 9 décembre 2021 à 13h00, 47 avenue du Général De Gaulle 63300 THIERS, sous la Présidence de Tony BERNARD.

**Membres du Bureau présents :**

Tony BERNARD, Stéphane RODIER, Sophie DELAIGUE, Philippe CAYRE, Philippe BLANCHOZ, Pierre ROZE, Jean-Pierre DUBOST, Thomas BARNERIAS, Bernard LORTON, Christiane SAMSON, Chantal CHASSANG, Ghislaine DUBIEN, Michel GONIN, Jany BROUSSE, Patrick SAUZEDDE, Georges LOPEZ, Didier ROMEUF, Daniel BALISONI, Hélène BOUDON, Martine MUNOZ.

**Membres du Bureau excusés :** Rachel BOURNIER, Olivier CHAMBON, Bernard VIGNAUD, Jean-François DELAIRE, Frédéric CHONIER, Jean-Éric GARRET, Ludovic COMBE, Daniel BERTHUCAT, Michel COUPERIER, Éric CABROLIER, Caroline GUELON, Serge FAYET, Serge THEALLIER, Didier CORNET, Claude GOUILLON-CHENOT, Sylvain HERMAN.

**Secrétaire de séance** : Thomas BARNERIAS

**PROGRAMME D'INTÉRÊT GÉNÉRAL (PIG)  
DU PAYS DE COURPIÈRE  
DEMANDES DE CONTRIBUTIONS**

*Rapporteur : Stéphane RODIER, Vice-Président*

**Vu** la délibération de la Communauté de communes du Pays de Courpière n°16-09-2016 du 29 septembre 2016 approuvant la convention avec l'État et l'Agence Nationale de l'Habitat (ANAH) pour la mise en place d'un Programme d'Intérêt Général (PIG) ;

**Vu** la convention du PIG du Pays de Courpière n° 063-08-16 du 25 octobre 2016 signée par l'État, l'ANAH et la Communauté de communes du Pays de Courpière ;

**Vu** la délibération de la Communauté de communes Thiers Dore et Montagne n°20180531-18 du 31 mai 2018 approuvant l'avenant n°1 de la convention du PIG du Pays de Courpière ;

Membres du Bureau en exercice :

36

Membres du Bureau présents :

20

Membres du Bureau représentés :

Total votants :

20

**Vu** l'avenant n°1 à la convention du PIG du Pays de Courpière du 27 août 2017 signée par l'État, l'ANAH et la Communauté de communes Thiers Dore et Montagne ;  
**Vu** la délibération de la Communauté de communes Thiers Dore et Montagne n° DBC 20210624-08 du 24 juin 2021 approuvant l'avenant n° 2 de la convention du PIG du Pays de Courpière ;  
**Vu** l'avenant n°2 à la convention du PIG du Pays de Courpière du 4 août 2021 signée par l'État, l'ANAH et la Communauté de communes Thiers Dore et Montagne.

Le rapporteur expose au Bureau Communautaire que dans le cadre du PIG du Pays de Courpière, la Communauté de communes a reçu 1 dossier de demande de contribution de la part d'un propriétaire.

Ce dossier est établi sur des montants prévisionnels ; il concerne :

Prénom / Nom	Commune	Montant HT des travaux subventionnables	Taux d'intervention	Contributions CCTDM
Dominique GERVAIS	Augerolles	6 117,26 €	10 % (autonomie)	597,00 €
<b>TOTAL</b>		<b>6 117,26 €</b>	<b>/</b>	<b>597,00 €</b>

Ayant entendu l'exposé qui précède,

Le Bureau Communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- **Approuve** l'octroi de contribution au propriétaire concerné telle que décrite ci-dessus pour un montant de **597,00 euros** ;
- **Autorise** le versement de contribution après vérification des travaux ainsi que sur présentation des factures.

TOTAL VOTANTS : 20

Membres présents : 20

Membres représentés :

Non-participation :

TOTAL DES VOIX EXPRIMÉES : 20

Pour : 20

Contre :

Abstentions :

Pour ampliation certifiée conforme,

Le Président,

Tony BERNARD,  
Maire de Châteldon

